

**Note de présentation du projet de tronc commun d'enseignements généraux
des spécialités du baccalauréat professionnel spécifiques
du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche**

Dans le cadre de la rénovation de la voie professionnelle, les enseignements généraux et leurs évaluations deviendront communs à toutes les spécialités de baccalauréat professionnel mentionnées au deuxième alinéa de l'article D337-53 du code de l'éducation à partir de la rentrée 2010.

Les spécialités qui ne font l'objet ni d'une création, ni d'une rénovation à la rentrée 2010, vont connaître une transformation jusqu'à leur rénovation complète prévue pour la rentrée 2011.

Il s'agit des spécialités suivantes :

- Service en milieu rural (SMR)
- Gestion et conduite des chantiers forestiers (GCCF)
- Productions horticoles (PH)
- Conduite et gestion de l'élevage canin et félin (CGECF)
- Productions aquacoles (PA)

1. Contexte, méthode et objectifs de la généralisation du tronc commun du baccalauréat professionnel

a. Actuellement, des enseignements généraux hétérogènes

L'étalement dans le temps des créations et des rénovations des différentes spécialités du baccalauréat professionnel de 1996 à 2008 et l'historique des formations ont engendré des disparités dans les enseignements généraux.

Actuellement, les enseignements généraux et leurs évaluations ne sont pas communs à toutes les spécialités. Si les dénominations des modules et des épreuves sont communes, il existe en fait des disparités dans le contenu des modules ou dans la définition des épreuves, qui peuvent être spécifiques à une spécialité ou à un groupe de spécialités. Outre les conséquences sur l'organisation des emplois du temps et la DGH, cette situation nécessite l'organisation de plusieurs évaluations pour une même discipline.

b. La rénovation de la voie professionnelle (RVP)

La RVP a pour but de mettre la voie professionnelle à égalité d'intérêt avec les voies générale et technologique tout en garantissant une qualité de formation et une insertion professionnelle.

La première phase de la mise en place de la RVP se traduit à la rentrée 2009 par :

- la création de 5 secondes professionnelles avec une architecture commune qui constitue la première année du cursus de 3 ans,
- la mise en place des enseignements à l'initiative de l'établissement pour 10% du volume horaire hebdomadaire,
- la mise en place d'un stage collectif d'éducation à la santé et au développement durable d'une semaine,
- de nouvelles méthodes d'écriture des référentiels de diplômes et l'introduction des capacités à évaluer.

c. Objectifs et méthodes de la mise en place du tronc commun

Etablir une architecture de formation et une évaluation communes, indépendantes du rythme des rénovations, permet :

- De donner toute leur place aux savoirs et aux savoir-faire dans les formations
- D'harmoniser les évaluations nationales et de simplifier l'organisation des CCF
- De donner aux diplômés des conditions homogènes d'insertion professionnelle et de poursuite d'études
- De rendre l'offre plus lisible par les partenaires de l'enseignement agricole
- D'améliorer la gestion des DGH et des emplois du temps dans les établissements scolaires pour la voie scolaire

2. Présentation des nouveaux référentiels détaillés des enseignements généraux communs

a. Référentiel de formation

Le nouveau tronc commun se substitue à 9 modules actuels des référentiels de formation (6 modules généraux de MG1 à MG6 et 3 modules professionnels de MP1 à MP3), dont certains sont spécifiques de la spécialité.

L'architecture de la formation de première et de terminale bac pro a été bâtie dans la continuité de celle de la seconde professionnelle.

Le tableau suivant établit les correspondances entre les modules, les disciplines et les épreuves, dans la configuration actuelle et dans la configuration à la rentrée 2010.

| ARCHITECTURE ACTUELLE | | | ARCHITECTURE RENTREE 2010 | | | |
|-----------------------|------------------------------|----------|--|--|--------------------|----------|
| Modules actuels | Disciplines principales | Epreuves | Enseignements communs | Disciplines | Horaires sur 2 ans | Epreuves |
| MG1 | Français | E1 | MG1 | Français Documentation ESC Histoire et géographie | 308 h | E1 |
| MG4 | ESC | | | | | |
| MG5 | Histoire et géographie | | | | | |
| MG2 | Langue vivante | E2 | MG2 | Langue vivante | 98 h | E2 |
| MG3 | EPS | E3 | MG3 | EPS | 112 h | E3 |
| MP1 | Mathématique Informatique | E4** | MG4 | Mathématique Informatique Biologie-écologie Physique-chimie | 280 h | E4 |
| MP2 | Biologie écologie* | | | | | |
| MP3 | Physique chimie* | | | | | |
| MG6 | Biologie | | Stage collectif d'éducation à la santé et au développement durable | Biologie-écologie, ESC, non affecté | 28h | |
| | | | Enseignements à l'initiative de l'établissement (EIE) | Non affecté | 112 h | |
| | | | Horaire élève global | | 910 h | |

* sauf en SMR : MP2 (histoire et géographie et ESC) et MP3 (biologie écologie et physique chimie)

** sauf pour les 3 spécialités suivantes : CGECF et TCVA (E4 s'appuie sur MP1 ; E5 s'appuie sur MP2 et MP 3) et SMR (E4 s'appuie sur MP1 et MP3 ; E5 s'appuie sur MP2)

A titre transitoire et afin de maintenir la cohérence globale des formations, des aménagements spécifiques ont été prévus pour les années scolaires 2010 à 2012, pour les spécialités suivantes :

- CGECF : les modules MP2 et MP3 (portant respectivement sur les disciplines de biologie écologie et de physique chimie) sont conservés et font l'objet d'une nouvelle écriture. Ils sont toujours évalués dans l'épreuve E5.
- SMR : le module MP2 est conservé en l'état.

b. Grille horaire

L'introduction du tronc commun des enseignements généraux entraîne une évolution de la grille horaire pour chaque spécialité, précisée dans un nouvel arrêté.

Pour les spécialités non renouvelées à la rentrée 2010, les seules modifications de la grille horaire sont liées à l'introduction du tronc commun, les horaires des disciplines constituant les modules professionnels ne sont pas modifiés.

Pour les spécialités renouvelées ou créées à la rentrée 2010, l'introduction du tronc commun des enseignements généraux dans la grille horaire fait partie de la rénovation globale du référentiel de diplôme.

c. Référentiel d'évaluation

En remplacement des actuelles épreuves E1 à E4, la nouvelle définition des épreuves E1 à E4 s'appliquera pour toutes les spécialités du baccalauréat professionnel à compter de la session d'examen 2012.

Des précisions sur l'évaluation seront fournies par note de service.

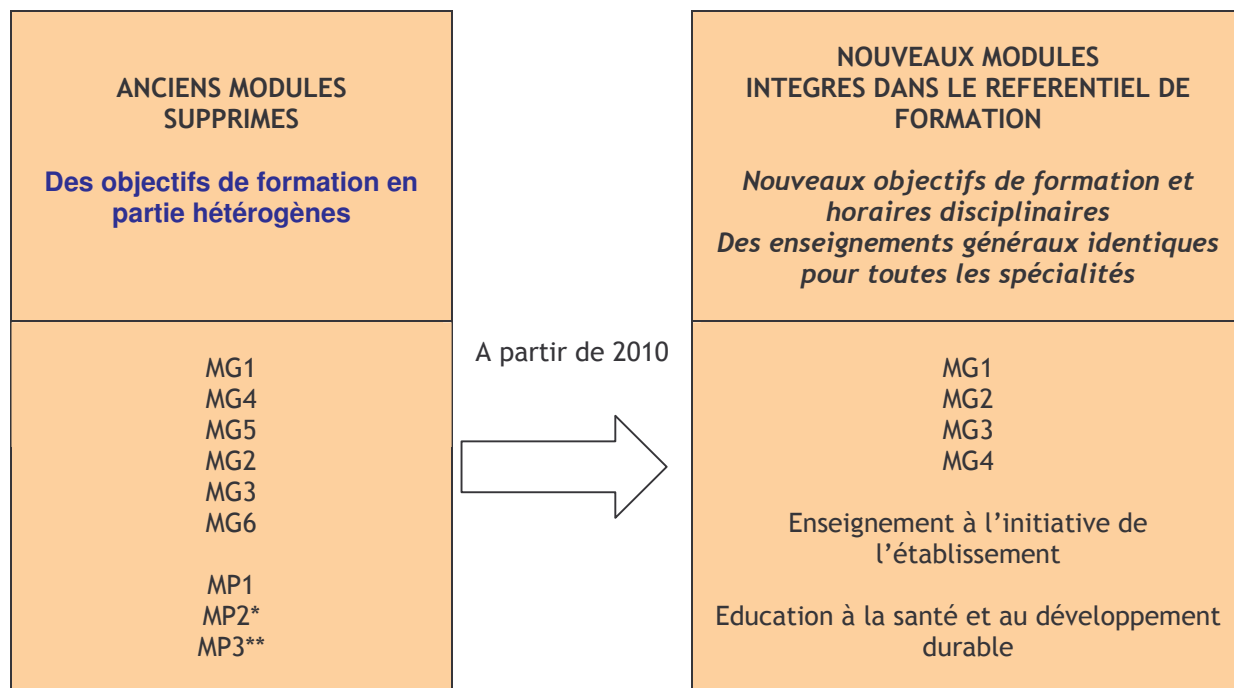
Une rénovation de tous les référentiels de diplôme étalée sur 2 rentrées : 2010 et 2011

| Spécialités renouvelées ou créées à la rentrée 2010 | Spécialités renouvelées à la rentrée 2011 |
|---|---|
| <p>Aménagements paysagers Agroéquipement Conduite et gestion de l'exploitation agricole Technicien conseil vente en animalerie Technicien conseil vente qualité produits de jardinage et horticoles Technicien conseil vente qualité produits alimentaires et vins spiritueux Gestion des milieux naturels et de la faune* Laboratoire contrôle qualité*</p> <p>* spécialités créées</p> | <p>Gestion et conduite des chantiers forestiers Productions aquacoles Productions horticoles Gestion et conduite de l'élevage canin et félin Services en milieu rural</p> |

Pour toutes les spécialités du bac pro, des enseignements généraux communs à la rentrée 2010

EVOLUTION DE L'ARCHITECTURE DU TRONC COMMUN

Pour toutes les spécialités de baccalauréat professionnel les modules de formation actuels MG1, MG2, MG3, MG4, MG5, MG6, MP1, MP2 et MP3 (à l'exception des cas particuliers des 2 spécialités suivantes : CGECF et SMR), sont remplacés par de nouveaux modules MG1, MG2, MG3 et MG4 qui présentent des objectifs de formation disciplinaires différents.



* MP2 : module conservé en l'état en SMR / module conservé et modifié en CGECF

** MP3 : module conservé et modifié en CGECF

Architecture de formation transitoire pour 5 spécialités rénovées à partir de la rentrée 2011

| <i>Les enseignements généraux</i> | | | | |
|--|---|--|---|---|
| <i>Nouveaux objectifs de formation et nouveaux horaires disciplinaires à la rentrée 2010</i> | | | | |
| <i>Des enseignements généraux identiques pour toutes les spécialités</i> | | | | |
| MG1 | | | | |
| MG2 | | | | |
| MG3 | | | | |
| MG4 | | | | |
| Enseignements à l'initiative de l'établissement | | | | |
| Stage collectif d'éducation à la santé et au développement durable | | | | |
| <i>Des enseignements professionnels maintenus pour chaque spécialité</i> | | | | |
| <i>Rénovation programmée à la rentrée 2011</i> | | | | |
| Conduite et gestion de l'élevage canin et félin | Gestion et conduite des chantiers forestiers | Productions horticoles | Productions aquacoles | Services en milieu rural |
| MP2* MP3** MP4 MP71 MP72 MP73 MP74 MP75 MP76 MP77 | MP4 MP81 MP82 MP83 MP84 MP85 MP86 MP87 | MP4 MP21 MP22 MP23 MP211/MP221/MP223 OU MP12 MP212/MP222/MP232 MP213/MP223/MP233 MP214/MP224/MP234 | MP4 MP61 MP62 MP63 MP64 MP65 MP66 | MP2* MP4 MP12.1 MP12.2 MP12.3 MP12.4 MP12.5 |

* MP2 : module conservé en l'état en SMR / module conservé et modifié en CGECF

** MP3 : module conservé et modifié en CGECF